



CONCOURS D'ATTACHE TERRITORIAL

SESSION 2020

Spécialités : ADMINISTRATION GENERALE, GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL, ANIMATION, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, ANALYSTE

Le concours d'attaché territorial 2020 a été organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

Du fait de la situation sanitaire en 2020, les inscriptions de ce concours ont été lancées à distance selon des modalités spécifiques pour cette session de concours. Avec le 2ème confinement annoncé par le gouvernement début novembre, les épreuves écrites, initialement prévues ce même mois, ont été décalées le 22 juin 2021. Avec les problématiques de réservation de sites et de chômage partiel des prestataires, les centres d'écrits ont dû être ajustés sur le Grand Ouest, modifiant ainsi la planification et l'organisation initiale des épreuves écrites.

I - Concours d'attaché territorial

A - Calendrier

Période d'inscription	Du 07 avril au 04 juin 2020
Période de retrait des dossiers	Du 07 avril au 27 mai 2020
Date limite de retour des dossiers	Le 4 juin 2020
Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité	Le 22 juin 2021
Réunion de jury d'admissibilité	Le 30 septembre 2021
Epreuve(s) orale(s) d'admission	Du 08 au 10 novembre 2021 et le 15 novembre 2021
Réunion de jury d'admission	Le 25 novembre 2021

LE CONCOURS EXTERNE

Le concours externe est ouvert, pour 50% au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidats titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret.

LE CONCOURS INTERNE

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

LE TROISIEME CONCOURS

Le troisième concours est ouvert, dans les conditions fixées par les statuts particuliers, aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée déterminée, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès à ces concours. **Les statuts particuliers fixent la durée des activités requises.** Ces concours sont organisés sur épreuves.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter aux concours prévus au premier alinéa du présent 3°.

Pour votre information, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %.

Sur les **5217** candidats ayant fait une préinscription en ligne, **4461 candidats** ont retourné leur attestation d'inscription dans le délai réglementaire afin de valider leur inscription au concours.

6 candidats ayant envoyé leur attestation hors délai ou ayant transmis des pièces justificatives sans retour d'attestation, ont vu leur pré-inscription annulée.

Les candidats ont pu produire avant le début de la 1^{ère} épreuve (soit le 22 juin 2021) la (ou les) pièce(s) justificative(s) qui manquera(en)t à leur dossier. Ces pièces ont été classées, sans vérification, en vue de l'instruction ultérieure du dossier.

La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admissibilité est fixée par l'arrêté des admis à concourir sous réserve, établi par l'autorité organisatrice du concours.

Ainsi, en cas de non-conformité de leur dossier et/ou du non-respect des conditions à remplir pour se présenter à ce concours, leur candidature a été rejetée, même après le passage des épreuves écrites d'admissibilité.

La levée de réserve pour l'ensemble des candidats a été formalisée au terme de l'instruction des dossiers d'inscription, après le déroulement des épreuves écrites d'admissibilité. Une seule candidate au 3^{ème} concours s'est vu retirer son admission à concourir après l'épreuve écrite, faute de remplir les conditions d'accès à cette voie et n'a pu avoir communication de sa note et sa copie.

En ce qui concerne le concours externe, **2** candidats ont déposé une demande d'équivalence de diplôme. Au vu des dossiers transmis, ces **2 équivalences ont pu être accordées** et ont permis, de facto, aux candidats d'être admis à concourir.

31 candidats ont fait valoir une dispense de diplôme en qualité de père ou mère de trois enfants.

Ainsi, **4461 candidats ont été admis à concourir SOUS RESERVE**, répartis comme suit selon les spécialités, pour 288 postes au total :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (tous admis à concourir sous réserve)							
	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Administration générale	1176	26,36%	1692	37,93%	352	7,89%	3220	72,18%
Gestion du secteur sanitaire et social	155	3,47%	277	6,21%	65	1,46%	497	11,14%
Animation	95	2,13%	182	4,08%	/	/	277	6,21%
Urbanisme et développement des territoires	239	5,36%	151	3,38%	35	0,78%	425	9,53%
Analyste	12	0,27%	30	0,67%	/	/	42	0,94%
TOTAL	1677	37,59%	2332	52,28%	452	10,01%	4461	100%

Ces candidats ont été convoqués dans un des 3 centres d'écrits suivants : Parc exposition de LANESTER (56), Parc exposition de NANTES (44), Parc exposition de ROUEN (76) OU dans un des centres accueillant les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve (CDG35, Salle dédiée au Parc Exposition de Nantes, CDG76).

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 288, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Administration générale	108	58	39	205
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	7	35
Animation	9	3	/	12
Urbanisme et développement des territoires	17	8	4	29
Analyste	5	2	/	7
TOTAL	157	81	50	288

D- Sélection

Nombre d'admis à concourir (sous-réserve) pour un poste.

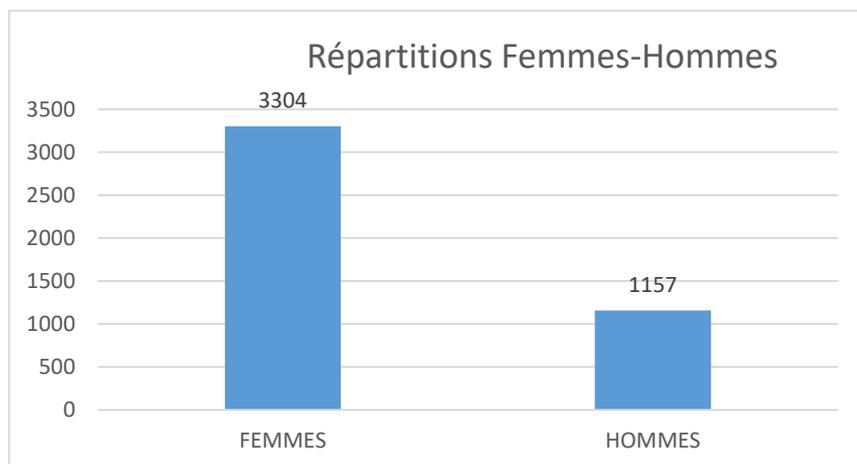
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Administration générale	10,89	29,17	9,03
Gestion du secteur sanitaire et social	8,61	27,7	9,29
Animation	10,55	60,67	/
Urbanisme et développement des territoires	14,05	18,88	8,75
Analyste	2,4	15,00	/

II – Candidats

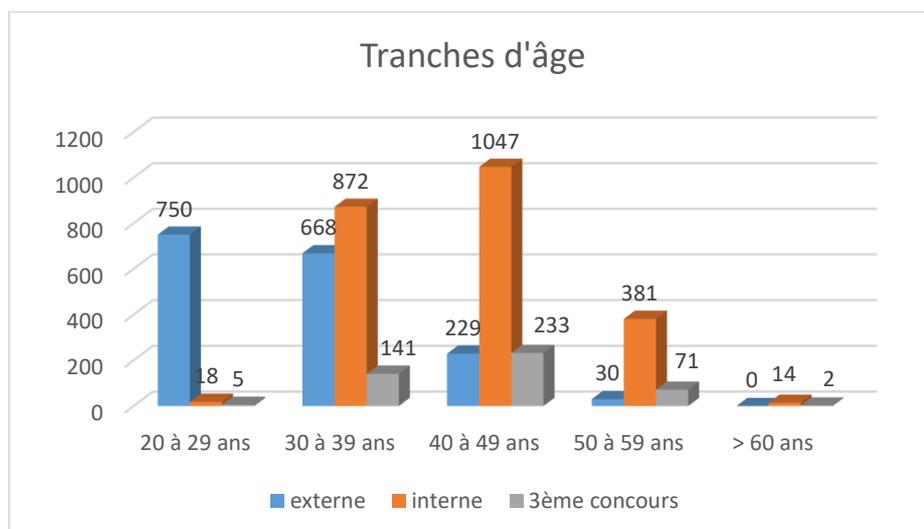
A - Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (tous admis à concourir sous réserve)	
	Effectifs	Total
Bretagne	1596	4 116 Soit 92,27 % des convoqués domiciliés dans le Grand-Ouest
Pays de la Loire	1315	
Normandie	1205	
Hors Grand-Ouest (dont 81 dans les DOM TOM)	345	Soit 7,73 % des convoqués domiciliés Hors Grand-Ouest

B - Répartition hommes-femmes



C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 38 ans.

III – Epreuves écrites d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 22 juin 2021 dans 3 centres répartis sur le Grand-Ouest comme suit : LANESTER (56), NANTES (44) et ROUEN (76). Les candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve ont été accueillis dans un des 3 sites dédiés (CDG35, CDG76 et salle spécifique au Parc exposition de NANTES).

Sur les 4 461 candidats admis à concourir, 2 365 étaient présents aux épreuves écrites, soit un taux d’absentéisme de 47%.

SPECIALITES	CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES								
	EXTERNE			INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS		TOTAL	
	Convoqués	Présents		Convoqués	Présents	Convoqués	Présents	Convoqués	Présents
		Composition	Note						
Administration générale	1176	520	514	1692	998	352	196	3220	1708
Gestion du secteur sanitaire et social	155	63	62	277	170	65	39	497	271
Animation	95	31	31	182	118			277	149
Urbanisme et développement des territoires	239	104	103	151	95	35	19	425	217
Analyste	12	7	6	30	14			42	20
TOTAL	1677	725	716	2332	1395	452	254	4461	2365

Pour information, 5 385 candidats avaient été convoqués à la session 2018 de ce concours et 3284 étaient présents (39,02% d’absentéisme).

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

La période de correction s’est déroulée de façon dématérialisée sur 5 semaines, du 29 juin 2021 au 4 août 2021.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme au moment du scan des copies, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 109 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat.

1 – Epreuves du concours externe

a) Epreuve de composition

Le libellé réglementaire de l’épreuve écrite est le suivant : Composition portant sur un sujet d’ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...). Cette épreuve doit permettre au jury d’apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l’analyse et à l’argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. *Durée : 4 heures; coefficient 3*

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	520	9,34	17,00	1,00	14
Gestion du secteur sanitaire et social	63	9,11	16,00	3,00	1
Animation	31	9,49	14,00	4,00	1
Urbanisme et développement des territoires	104	9,12	17,00	4,00	2
Analyste	7	7,71	10,25	1,00	1
TOTAL	725	9,29	17,00	1,00	19

433 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 59,6 % des candidats présents.

19 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2,62 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats:

Un sujet intéressant et abordable, qui ne pouvait pas, au regard du contexte, laisser indifférents les candidats. Le niveau de difficulté correspondait au niveau attendu du concours et pouvait être traité dans le temps imparti. La thématique est large, avec une vision transversale.

Le sujet renvoie à des enjeux d'actualité et pouvait être traité par les candidats sans que ceux-ci ne disposent de connaissances théoriques très approfondies. Il les incitait toutefois à mobiliser leurs connaissances sur l'organisation territoriale, sur les rapports/liens des collectivités territoriales avec les autres acteurs de la santé et à aborder la transversalité des politiques publiques.

La forme de l'épreuve a été assez bien respectée, avec des copies globalement structurées même si de nombreux candidats ont rencontré des difficultés à rédiger une réponse construite et organisée: les devoirs sont souvent une juxtaposition de connaissances ou d'idées sans véritable démonstration, argumentation, avec très peu de conclusions pertinentes.

Les problématiques ont été plus ou moins bien exprimées. Trop de candidats n'ont traité le sujet que sous l'angle de la crise sanitaire, sans aborder les compétences autres de l'Etat et des collectivités territoriales dans ce domaine.

Ainsi, rares sont ceux qui ont réussi à prendre suffisamment de recul face à l'actualité et traiter le sujet dans sa globalité. Les correcteurs constatent également un manque de prise de hauteur des candidats; ceux-ci ayant tendance à rester dans leur domaine de connaissance(s).

Les compétences des collectivités sont mal connues ou restent très et/ou approximatives (manque de curiosité ou de capacité à mettre en perspective les connaissances et la mise en œuvre au quotidien dans les collectivités), ce qui révèle un manque certain de préparation.

Certains correcteurs ont eu le sentiment que les formateurs au concours (CNFPT) avait dû travailler ce thème d'actualité. En effet, de nombreuses copies étaient « semblables », notamment dans les exemples cités.

Toutefois, des devoirs ont dévoilé des raisonnements pertinents qui incitaient à la lecture même si les connaissances n'étaient pas toujours pointues.

Les problèmes de syntaxe et d'orthographe sont prégnants.

Conseils aux candidats :

Une bonne préparation au concours est nécessaire pour maîtriser l'exercice de composition.

Dans le cadre de cette préparation, il est indispensable :

- de se constituer une veille sur l'actualité et réussir surtout à la mettre en perspective (entre les différents acteurs : public/privé, Etat/Collectivités et la temporalité...)
- de réfléchir aux impacts financiers, politiques...

Le candidat doit porter une attention particulière à :

- soigner l'introduction en posant une problématique.
- construire un raisonnement et le mettre en évidence (lisibilité, annonce du plan, matérialisation du plan, liaison entre les parties...)
- travailler la conclusion
- être vigilant sur « les partis-pris » dans les devoirs, qui ne respectent pas la neutralité demandée.
- soigner l'expression écrite et développer la curiosité et le sens critique.

b) Epreuve de note

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème rencontré par une collectivité territoriale (dans la spécialité choisie).

Durée : 4 heures ; coefficient 4

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	514	9,46	16,50	1,00	28
Gestion du secteur sanitaire et social	62	10,52	16,50	5,00	0
Animation	31	10,63	15,50	7,00	1
Urbanisme et développement des territoires	103	10,06	15,75	4,25	4
Analyste	6	10,92	13,00	8,00	0
TOTAL	716	9,76	16,50	1,00	33

375 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 52,37% des candidats présents.

33 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,61% des candidats présents.

➤ Spécialité administration générale

Un choix de sujet intéressant, très adapté aux fonctions d'un attaché territorial et particulièrement pertinent, suite aux élections de 2020 et à l'instauration de la charte de l' élu local. Il constituait une vraie mise en situation.

Le sujet permettait assez facilement d'évaluer le degré d'opérationnalité du candidat, sa connaissance de l'environnement territorial et son aptitude à l'analyse.

Le dossier était assez dense sans être trop long pour autant, avec des documents adaptés, sans réelle difficulté. Les candidats pouvaient aisément y trouver les informations nécessaires pour poser une problématique, analyser les enjeux et proposer des actions opérationnelles.

Globalement, les candidats ont respecté le formalisme de la note et ont compris la problématique du sujet. Dans l'ensemble, les candidats ont su être concis et ont eu une bonne gestion du temps.

Les candidats qui ont su se démarquer sont ceux qui ont réussi à sélectionner et à restituer les moyens d'action figurant dans le dossier tout en démontrant leur aptitude à la réflexion.

Les correcteurs relèvent des qualités rédactionnelles parfois médiocres, avec un style inapproprié. Encore trop de fautes d'orthographe et de syntaxe dans les copies, ce qui n'est pas à la hauteur des attendus d'un agent de catégorie A.

Conseils aux candidats :

Il est indispensable que les candidats prennent connaissance de la note de cadrage, laquelle énonce clairement les attendus méthodologiques essentiels. Le candidat doit se fixer un objectif d'efficacité afin que la note soumise soit utile à la prise de décision.

Pour que les enjeux soient compris dans leur globalité, tous les documents doivent être lus, afin d'en retirer les informations essentielles avant de réfléchir à une problématique et à un plan. Il s'agit en effet de sélectionner, de synthétiser et hiérarchiser les idées, afin de permettre la formulation de propositions concrètes et réalistes facilitant l'appropriation rapide du sujet/thème par le destinataire. Il est nécessaire d'articuler les développements avec discernement afin de nourrir le raisonnement.

➤ Spécialité gestion du secteur sanitaire et social

Un sujet très intéressant et un dossier, aux sources variées, qui permettait de construire une synthèse pertinente.

Des copies, bien structurées et pertinentes, démontrent que le sujet a bien été compris et que les éléments sont retranscrits sous le prisme de la FPT.

Il y a toutefois, dans certains devoirs, un réel manque de positionnement professionnel dans la retranscription de ces éléments.

Trop de copies restent encore illisibles et contiennent de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe.

Conseils aux candidats :

Il faut absolument soigner la forme du devoir en organisant l'ensemble de manière logique et en travaillant les transitions.

➤ Spécialité animation

Le sujet n'appelle pas de remarques particulières.

Le thème de la relation garçons/ filles est suffisamment d'actualité pour permettre au plus grand nombre une lecture aisée des supports présents dans le dossier.

Les différents documents couvraient bien les éléments de contexte : le cadre général est posé et de nombreux exemples de collectivités sont proposés.

Au vu du dossier, l'épreuve de la note ne présentait pas de difficulté majeure si ce n'est la capacité du candidat à bien hiérarchiser ses idées, afin d'utiliser ces exemples à bon escient.

➤ **Spécialité urbanisme et développement des territoires**

Un sujet d'actualité, intéressant et pertinent.

Un énoncé clair et un dossier avec des documents adaptés qui permettait aux candidats de montrer leurs connaissances des collectivités territoriales. Le sujet, transversal, pouvait être traité de différentes manières et sous différents angles. La crise de la Covid19 a représenté un piège pour les candidats n'ayant envisagé le sujet uniquement que sous cet aspect.

Globalement, le niveau des candidats est assez bon (plus de 55 % des candidats ont obtenu la moyenne). Les devoirs ont reflété de bonnes connaissances des compétences des collectivités territoriales. Les candidats ont compris, dans l'ensemble, les attendus de l'exercice (rédaction de la note à partir du dossier uniquement). Des efforts de structuration des copies autour d'un plan ont souvent été constatés.

Attention à la mauvaise gestion du temps qui transparait dans le devoir de certains candidats.

Des erreurs et des confusions concernant l'ARS.

Encore beaucoup de copies avec de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe...

Conseils aux candidats :

- nécessaire prise de hauteur par rapport au sujet,
- poser une problématique claire, permettant d'éviter les plans trop descriptifs, prévoir un temps de relecture systématique de la copie afin d'éliminer des fautes facilement corrigibles.

➤ **Spécialité analyste**

Aucune observation de la part des correcteurs.

2 - Epreuve du concours interne et du 3ème concours.

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant :

« Rédaction, à l'aide d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (dans la spécialité choisie) » - durée : 4 heures ; coefficient 4

Pour chacune des spécialités, les sujets sont communs au concours interne et au troisième concours.

Résultats de cette épreuve :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	998	9,74	17,00	0,25	46
Gestion du secteur sanitaire et social	170	9,57	16,00	0,25	3
Animation	118	8,81	14,75	3,00	4
Urbanisme et développement des territoires	95	9,43	16,00	2,00	2
Analyste	14	10,05	14,25	6,00	0
TOTAL	1395	9,72	17,00	0.25	55

747 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, soit 53,55% des candidats présents.

55 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3,94% des candidats présents.

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nb de notes éliminatoires
Administration générale	196	9,60	17,00	3,50	8
Gestion du secteur sanitaire et social	39	10,78	14,75	4,00	2
Urbanisme et développement des territoires	19	10,37	14,25	6,50	0
TOTAL	254	9.76	17,00	3,50	10

119 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 46,47 % des candidats présents.

10 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3,94 % des candidats présents.

Observations générales des correcteurs et conseils aux candidats (par spécialité) :

➤ **Spécialité administration générale**

Le niveau du sujet était conforme au niveau requis du concours d'attaché, d'une difficulté moyenne. Un sujet pertinent tant par son actualité que par sa transversalité, permettant à chaque candidat de s'y plonger quel que soit son domaine de compétences initial. Il relève des missions d'analyse qu'un(e) DGS peut attendre d'un collaborateur, notamment en RH ou en finances.

Le dossier proposé, intéressant et actuel, ne présentait ainsi pas de difficulté majeure. Il contenait les informations nécessaires pour traiter la problématique. Toutefois, certains correcteurs auraient aimé trouver un article sur les LDG (lignes directrices de gestion).

Le cadrage du rapport a été globalement respecté (introduction, présentation d'un plan...). Dans l'ensemble, le sujet est compris et le dossier bien exploité. Le niveau des candidats est assez hétérogène. Les correcteurs ont relevé que les candidats préparés à l'exercice via une formation CNFPT, respectent certes le formalisme du rapport, mais leur approche est toutefois jugée souvent trop scolaire et « formatée » (ces candidats ont en effet tendance à rester « collés » aux plans types étudiés en formation).

Des lacunes en termes de connaissances de l'environnement territorial sont notées

Des capacités de synthèse et d'analyse restent à développer.

Le manque d'une certaine prise de hauteur, « de mise en situation », conduit les candidats à rendre des rapports peu opérationnels et peu adaptés à la situation donnée ; ces derniers ne facilitant pas la prise de décision du destinataire.

De nombreuses répétitions, reprises de formulations des documents proposés sont relevées par les correcteurs, ce qui met en exergue le manque d'apport personnel de certains candidats pour traiter le sujet. Il y a parfois confusion entre une affirmation (opinion) et une analyse (argument avec une base juridique, statistique ou autre).

Certains candidats ont des difficultés à se positionner dans l'organisation de la collectivité (rapport à la hiérarchie, aux élus...).

Les « bons candidats » se démarquent par la pertinence apportée à la question posée, tant sur les rappels théoriques que sur les propositions de méthodes et de solutions apportées. Bravo à eux !

Conseils aux candidats :

Il est indispensable de revoir la méthodologie de l'épreuve et s'entraîner à rédiger.

Il est nécessaire de sortir de l'exercice scolaire et prendre une posture professionnelle, en rédigeant un document d'aide à la décision. Le candidat doit quitter l'épreuve en ayant le sentiment que son rapport a une utilité, une pertinence professionnelle.

Veiller à bien respecter le plan annoncé et à utiliser un vocabulaire précis.

Attention à l'expression, l'orthographe et la syntaxe.

➤ **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social**

Le thème du sujet est d'actualité. Il est à la fois sociétal, social et difficile à ignorer. Les candidats semblent avoir été réceptifs à ce sujet qui leur demandait de réfléchir au rôle pivot de la commune face à une politique publique. L'intérêt du sujet résidait dans le fait que l'action des pouvoirs publics ne peut porter ses fruits que dans une mise en synergie des différents acteurs, dont les collectivités locales. La commande a ainsi été bien comprise. Le dossier était dense, mais bien lisible permettant de repérer les éléments clés. Un sujet adapté au niveau du concours.

Globalement, le format attendu est respecté et les devoirs sont terminés.

De nombreuses copies ne problématissent toutefois pas encore suffisamment le sujet dans l'introduction (manque de réflexion et d'esprit d'analyse), ce qui se ressent ensuite dans les plans proposés et les développements.

Des candidats n'ont pas totalement exploité les éléments de la commande. Les introductions sont souvent trop peu développées, sans cadrage juridique et ne reprenant pas assez l'enjeu pour la collectivité. Un certain nombre de copies manquent également d'articulations et ne constituent pas une stratégie d'intervention. Les meilleures copies se distinguent par la rigueur de la réflexion, la qualité de l'expression écrite et la formulation d'une problématique intelligente permettant des développements richement illustrés.

Conseils aux candidats :

- Il est important de soigner l'introduction et les titres pour guider le correcteur tout en travaillant les transitions pour accentuer la fluidité et les enchaînements logiques.
- Penser à indiquer les références juridiques sur lesquelles la réflexion s'appuie.
- Attention à l'expression écrite.

➤ **Spécialité animation**

Le sujet est conforme au cadrage de l'épreuve. Les documents du dossier sont adaptés et l'exercice demandé correspond aux attendus de l'épreuve. Ils permettaient une approche globale du sujet.

L'inclusion des enfants en situation de handicap est un sujet d'actualité auquel sont confrontés tous les niveaux de collectivités. Proposer de le traiter à l'échelon intercommunal est une manière intéressante de poser la problématique et permet de mettre en exergue les enjeux de territorialisation des politiques publiques.

Dans l'ensemble, le formalisme a été plutôt bien respecté par les candidats. Certains ont introduit des aspects contextuels (lien avec le sport, avec la crise sanitaire actuelle) intéressants.

Toutefois, les copies n'ont pas toujours de plan formel et équilibré, avec titres et sous-titres apparents permettant l'appropriation éclairée du sujet et des idées à transmettre au destinataire. La place des élus dans l'analyse et le traitement du sujet est trop peu mise en avant. De nombreux candidats n'adaptent pas suffisamment les propositions opérationnelles au contexte des collectivités (en particulier de l'EPCI, dans le sujet en question), et n'apportent pas de solutions réalistes...

De nombreuses copies comportent des fautes d'orthographe, de syntaxe, voire une écriture mal soignée rendant la lecture complexe.

Conseils aux candidats:

Veiller à apporter un soin particulier à la rédaction de la copie, que ce soit l'écriture, le niveau de langage, mais aussi la structuration du rapport.

Proposer un plan avec des titres éclairant afin d'éviter les plans «bateau».

Ne pas négliger la relecture de la copie afin d'éliminer les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe qui pénalisent de trop nombreux candidats.

Bien préparer le concours (préparation avec organisme ou autre) afin de gagner en efficacité le jour de l'épreuve (gestion du temps, entraînement rédactionnel, respect des attendus de l'épreuve...

➤ Spécialité urbanisme et développement des territoires

Un sujet avec un libellé clair, conforme au cadrage de l'épreuve, accessible et sans difficulté particulière. Les candidats ont pour la plupart respecté le cadre formel de l'épreuve. Les développements sont dans l'ensemble plutôt équilibrés et les candidats ont fait l'effort de proposer des solutions opérationnelles. Certaines introductions restent faibles avec des problématiques qui ne sont pas posées. Les correcteurs relèvent une certaine volonté des candidats à proposer une logique dans la déclinaison de la note. Il manque encore toutefois une certaine rigueur dans la structuration des développements et dans la présentation des solutions opérationnelles.

Conseils aux candidats :

Compte tenu des attentes du DGS, la note doit impérativement :

- poser le diagnostic,
- poser les enjeux pour le territoire
- proposer des objectifs et des solutions opérationnelles (au besoin en posant des scénarios).

Il était indispensable « en l'espèce », que les propositions intègrent la dimension de « développement durable ».

➤ Spécialité analyste

Aucune observation de la part des correcteurs.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance, le cas échéant, des ruptures d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement lors des épreuves écrites.

Concernant cette session, aucune copie comportant un éventuel signe distinctif n'a été écartée par les correcteurs pour être soumise au jury. Le jury tient toutefois à rappeler aux candidats la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG 35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes déposées sur l'espace sécurisé des candidats en même temps que la convocations et sur les sujets eux-mêmes.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
Administration générale	10,00 / 20	216	13,00 / 20	146	10,00 / 20	96
Gestion du secteur sanitaire et social	10,00 / 20	31	12,75 / 20	27	11,00 / 20	22
Animation	10,00 / 20	16	13,50 / 20	10		
Urbanisme et développement des territoires	10,71 / 20	36	11,50 / 20	19	10,00 / 20	9
Analyste	10,00 / 20	3	12,50 / 20	6		
TOTAL		302		208		127

Soit 637 candidats admissibles

IV - Epreuves orales d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées sur 3,5 jours au Glaz Aréna à Cesson Sévigné et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

A - Déroulement

Sur les 637 convoqués, 634 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 0.47 %.

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents	Candidats admissibles	Candidats présents
Administration générale	216	216	146	146	96	96
Gestion du secteur sanitaire et social	31	31	27	27	22	22
Animation	16	15	10	9	/	/
Urbanisme et développement des territoires	36	36	19	19	9	9
Analyste	3	3	6	5	/	/
TOTAL	302	301	208	206	127	127
Taux d'absentéisme	0.4 %		0,9%		0 %	
	1,82 %					

B – Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à ces épreuves une note de 0 à 20.

Au total, 51 intervenants ont participé à la notation des épreuves orales.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Pour rappel : le décret n°2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation des épreuves de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, a eu pour objet de supprimer ou d'adapter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des épreuves obligatoires ou facultatives d'admission à certains concours d'accès à la fonction publique territoriale en cours ou ouverts au plus tard le 31 octobre 2021 pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19. Les épreuves supprimées concernent principalement des épreuves facultatives de langues ou d'informatique.

Ainsi et conformément aux dispositions réglementaires, les épreuves facultatives et obligatoires d'admission de langues sont supprimées pour cette session 2020 du concours d'attaché territorial. En conséquence, le coefficient de l'épreuve d'entretien du concours externe est porté de 4 à 5.

1 – Epreuve du concours externe : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 20 minutes; coefficient 5 (pour cette session 2020)

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	216	11.37	18,00	4,00	3
Gestion du secteur sanitaire et social	31	11.96	19,00	3.50	2
Animation	15	13.27	18,00	8,00	0
Urbanisme et développement des territoires	36	11.90	17,00	4,00	1
Analyste	3	13	16,00	10,00	0
TOTAL	301	11,61	19,00	3,50	6

84 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 27,9. % des candidats présents, dont 6 candidats ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 2 % des candidats présents.

Toutes spécialités :

Le jury remarque que peu de candidats sont de "véritables candidats externes". Nombreux sont ceux déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale. Les jurys observent un niveau général hétérogène. Dans l'ensemble, les candidats ont plutôt bien préparé leur exposé, d'où un temps de présentation bien respecté. Toutefois, le jury relève que nombre d'entre eux avait un plan identique et normé. Il regrette que leur présentation soit trop formatée, notamment par les formations de préparation au concours. Les mises en situation ont été privilégiées au cours de l'entretien, permettant aux jurys de déceler de futurs potentiels collaborateurs. Les jurys sont parfois surpris des méconnaissances de l'environnement territorial, ils relèvent notamment un manque de réponse concernant des questions complexes. Ils ont néanmoins pu entendre de très bons candidats exerçant plutôt dans de petites collectivités.

2 Epreuves du concours interne : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant, sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus de présentation; coefficient 5

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	146	11,40	18,00	4,75	1
Gestion du secteur sanitaire et social	27	10,98	17,00	5,50	0
Animation	9	11,00	18,00	6,00	0
Urbanisme et développement des territoires	19	12,34	17,00	5,00	0
Analyste	5	10,70	14,00	8,00	0
TOTAL	206	11,40	18,00	4,75	1

70 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 33.98 % des candidats présents, dont 1 candidat ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 0.49 % des candidats présents.

Observations générales du jury et conseils aux candidats (au concours interne):

Toutes spécialités :

Le jury note que le niveau des candidats internes pour l'épreuve d'entretien est varié et variable. Certains candidats avaient de très bonnes connaissances théoriques tandis que d'autres présentaient un manque certain de connaissance de l'environnement territorial.

Le jury relève également un manque de transversalité, notamment pour les candidats en poste dans des grandes collectivités et/ou métropoles, qui ne semblent pas réussir à se projeter au-delà de leur poste actuel et souffrent d'une forte spécialisation. Les candidats des petites et moyennes collectivités semblent se démarquer par une connaissance globale du monde territorial et une meilleure capacité d'adaptation sur des futures missions de cadre.

Le jury constate également une bonne préparation pour la partie « présentation ». Les questions ont bien été préparées également pour la plupart des candidats, conduisant parfois à des réponses formatées.

3 Epreuve du troisième concours : entretien

Le libellé réglementaire de l'épreuve orale d'entretien est le suivant :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie.

Durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé; coefficient 5

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Epreuve d'entretien				
	Nombre de candidats interrogés	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Administration générale	96	12.50	18,00	7,00	0
Gestion du secteur sanitaire et social	22	10.90	16.50	4,00	1
Urbanisme et développement des territoires	9	12.83	17,00	8,00	0
TOTAL	127	12,24	18,00	4,00	1

30 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit 23.62 % des candidats présents, dont 1 candidat ayant obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 0.79 % des candidats présents.

Observations générales du jury et conseils aux candidats au 3^{ème} concours :

Toutes spécialités : Le jury souligne des entretiens de bonne qualité. Il constate que les profils des candidats sont variés et parfois atypiques, réussissant à faire valoir leurs compétences professionnelles. Toutefois, le jury relève qu'un bon nombre de candidats se présentant au 3^{ème} concours sont déjà en poste dans le secteur public territorial.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes au concours externe et au concours interne, dans la limite de 25 % ou d'une place.

Ainsi des transferts de postes sont possibles, spécialité par spécialité, exclusivement vers les concours externe et interne, lors de la phase d'admission.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

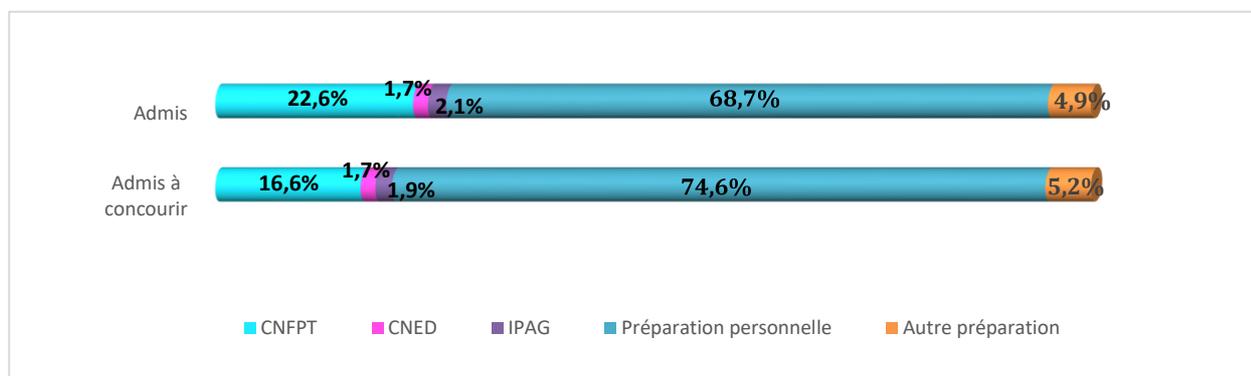
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis	Seuil	Nombre d'admis
Administration générale	11,46 / 20	107	12,97 / 20	61	13.06 / 20	37
Gestion du secteur sanitaire et social	11,46 / 20	18	13,28 / 20	10	13,00 / 20	7
Animation	11,67 / 20	9	16,00 / 20	3		/
Urbanisme et développement des territoires	12,48 / 20	17	13,39 / 20	8	13.33 / 20	4
Analyste	10.38 / 20	3	11.56 / 20	3		/
TOTAL		154		85		48

Soit 287 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 287 candidats admis :

- 197 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves, soit 68,7 %,
- 65 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT, soit 22,6 %,
- 5 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNED, soit 1,7 %,
- 6 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec l'IPAG, soit 2,1 %
- 14 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation autre, soit 4,9 %



Les 287 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour

- 72,1 % de niveau I (bac + 5),
- 20,2 % de niveau II (bac + 3 à bac + 4),
- 6,6 % de niveau III (bac + 2),
- 1,1 % de niveau IV (bac).

Ces informations ont été retranscrites à partir des éléments communiqués par les candidats au moment de leur inscription au concours.

V - Conclusion

La session 2020 du concours d'attaché territorial s'est déroulée dans de bonnes conditions.

En résumé, pour mettre le maximum de chance pour être déclaré admissible et outre les thèmes des sujets proposés, le devoir doit être construit : commande lue, analysée, introduction construite et problématisée, développements clairs, concis, « professionnalisés ». Ainsi, même si les correcteurs attendent un certain formalisme dû à l'exercice, les candidats s'adressent à des élus qui attendent une note ou un rapport éclairant, technique avec solutions et propositions adaptées (en fonction de la voie).

L'orthographe reste problématique pour un certain nombre de candidats, tout comme la syntaxe.

Pour les épreuves d'entretien, le jury fait part d'un ensemble de candidats assez bien préparé, notamment dans la présentation du parcours individuel, qui pourrait toutefois être encore plus travaillé pour ceux qui n'en font qu'une présentation linéaire et chronologique. Pour la phase de questions, des lacunes sont pointées sur les connaissances de la fonction publique territoriale, notamment sur la partie ressources humaines et finances, mais c'est là encore le manque de curiosité qui est regretté par les membres du jury. Ceux-ci n'attendent pas d'un candidat qu'il connaisse tout mais qu'il s'intéresse, s'interroge et réfléchisse !

Comme lors des sessions passées, beaucoup de candidats déjà en exercice (y compris en externe et 3^{ème} concours) sont trop centrés sur leur poste, leur administration, et d'autant plus pour ceux travaillant dans les grandes collectivités. Le manque de recul et d'ouverture d'esprit sur d'autres strates de collectivités, d'autres pratiques et enjeux se fait ressentir pour ces profils de candidats.

Globalement, le jury constate que les candidats en poste dans de petites collectivités sont amenés à plus de polyvalence. Certains profils de secrétaires de mairie, ont été remarqués pour la qualité des échanges et leur vision globale de l'environnement territorial.

Le statut de la fonction publique territoriale reste méconnu par les candidats, notamment ses principes (neutralité etc.), pourtant fondamentaux. Trop peu d'éléments sont avancés sur l'accompagnement des élus.

Le jury déplore le positionnement de certains candidats qui annoncent passer le concours d'attaché territorial pour mettre en adéquation leurs missions et leur grade : cela ne démontre pas d'intérêt pour la fonction publique territoriale dans son ensemble. Il est également important que les candidats se positionnent en tant que futur cadre, et démontrent donc des qualités managériales.

Comme à chaque opération, le jury insiste sur l'importance de la préparation des candidats, tant à l'écrit qu'à l'oral. Au vu du peu de postes ouverts dans certaines spécialités, la sélectivité est conséquente et une préparation appliquée du concours fait bien souvent la différence. Il souhaite également encourager les candidats malheureux et toutefois méritant à persévérer et à se représenter.

L'ensemble des membres du jury s'est dit satisfait de cette expérience d'entretiens, jugée enrichissante et qui les amène eux aussi à découvrir des parcours et des échanges qui viennent nourrir leurs propres pratiques professionnelles.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 28 mars 2022

Le Président du jury
Bertrand UGUEN

Concours d'attaché territorial : les chiffres de la session 2018

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL	Ext	Int	3 ^{ème} C	Ext	Int	3 ^{ème} C	TOTAL
Administration générale	123	60	17	200	1484	2068	310	3862	722	1368	206	2296	10,57	13,00	12,25	246	164	38	448	11,69	12,89	12,83	123	60	17	200
Gestion du secteur sanitaire et social	18	10	6	34	213	434	68	715	110	313	48	471	10,00	14,25	11,00	39	24	17	80	11,42	13,72	14,33	18	10	6	34
Animation	9	3	/	12	78	195	/	273	40	141	/	181	10,18	12,75	/	13	8	/	21	11,08	13,72	/	9	3	/	12
Urbanisme et développement des territoires	10	6	4	20	267	160	52	479	143	107	37	287	10,86	12,25	10,50	25	19	1	45	12,50	13,78	14,11	11	8	1	20
Analyste	5	2	/	7	26	30	/	56	10	25	/	35	10,14	10,00	/	4	6	/	10	11,08	12,22	/	2	3	/	5
TOTAL	165	81	27	273	2068	2887	430	5385	1025	1954	291	3270				327	221	56	604				163	84	24	271